

Ressources ABE acquiert la propriété de lithium Sirmac de Nemaska Lithium

VAL-D'OR, QC, le 14 déc. 2017 /CNW/ - Ressources ABE inc. (TSXV: ABE) (OTC: ABEPF) (la "**Société**" ou "**ABE**") est heureuse d'annoncer la signature d'une entente définitive pour l'acquisition (l'« **acquisition** ») d'un intérêt indivis de 100% dans la propriété de lithium Sirmac (« **Sirmac** ») de la société Nemaska Lithium inc. (« **Nemaska Lithium** ») (TSX: NMX) (OTC: NMKEF) (FRANKFURT: NOT). La propriété Sirmac, qui comprend 24 titres miniers couvrant une superficie totale d'environ 1 100 hectares, est située à environ 180 kilomètres par route au nord-ouest de Chibougamau, dans la province de Québec.

En vertu de l'entente, ABE effectuera un paiement en espèces de 250 000 \$ et émettra 15 millions d'actions ordinaires à Nemaska Lithium, et assumera une royauté préexistante de 1% sur certains claims de la propriété Sirmac. L'opération est assujettie à l'approbation des organismes de réglementation.

« Nous avons déterminé que la propriété Sirmac était un projet de lithium de premier plan et avons par la suite engagé des discussions pour son acquisition avec Nemaska Lithium, » a commenté Yves Rougerie, président et chef de la direction de ABE. « La propriété recèle des ressources historiques de 318 324 tonnes à une teneur de 2,04% Li_2O estimées en 1994* pour le Dyke #5. De plus, on y reconnaît au moins douze dykes de pegmatite qui affleurent localement, et la plupart d'entre eux n'ont toujours pas été forés. Nemaska a complété pour plus de 2M\$ de travaux d'exploration sur la propriété Sirmac suite à son acquisition en 1991. Ces travaux comprenaient 72 sondages peu profonds totalisant 3 415 mètres et de nombreuses tranchées et échantillons en rainure sur le Dyke #5 et nous voulons bâtir sur ces résultats le plus tôt possible. »

Selon l'entente, Nemaska Lithium détiendra un droit de préemption sur toute émission future de capitaux propres aussi longtemps qu'elle détiendra au moins 10 % des actions ordinaires d'ABE. En outre, Nemaska Lithium aura les droits additionnels suivants :

1. un droit de premier refus pour l'achat du concentré provenant de Sirmac (destiné à un traitement subséquent à l'usine hydrométallurgique de Shawinigan);
2. agira à titre d'agent exclusif en ce qui concerne la commercialisation de tous les sels de lithium obtenus à partir du concentré produit à Sirmac;
3. le droit de recevoir un montant en espèces équivalant à 2 % de tous les revenus bruts générés par la vente des produits de lithium obtenus à partir du concentré produit à Sirmac et vendu par Nemaska Lithium (et de tout concentré vendu par ABE n'ayant pas été acheté par la Nemaska Lithium); et
4. un droit de premier refus de racheter la propriété Sirmac dans l'éventualité que ABE veuille vendre ou autrement assigner ou transférer ses droits, titres et intérêts ans et vis-à-vis la propriété Sirmac.

« Nous croyons que l'opération favorisera et accélérera le développement de la propriété Sirmac, selon toute vraisemblance plusieurs années avant que nous soyons en mesure de l'exploiter nous-mêmes, étant donné que notre priorité est la construction du site minier Whabouchi et de l'usine de Shawinigan. Éventuellement, Sirmac pourrait représenter une source additionnelle et fiable de concentré pour Nemaska Lithium. Nous demeurons très optimistes en ce qui a trait à la demande en sels de lithium et ainsi, nous pouvons envisager d'augmenter notre capacité de production à Shawinigan et, potentiellement, d'avoir besoin de sources supplémentaires de concentré », a commenté Guy Bourassa, président et chef de la direction de Nemaska Lithium.

« Avec l'acquisition de la propriété Sirmac, nous avons maintenant deux propriétés d'intérêt pour le secteur industriel des batteries. En effet, la Société poursuivra aussi l'exploration de sa propriété Dôme Lemieux acquise récemment dans la région de la Gaspésie au Québec et pour laquelle nous devrions présenter sous peu les résultats de la modélisation 3D à l'échelle de la propriété. Le cuivre et le lithium sont tous deux des métaux très importants dans les batteries au lithium-ion et nous sommes bien placés dans ces deux commodités avec ces deux excellents projets », M. Rougerie a ajouté.

À propos de Ressources ABE inc.

Ressources ABE inc. est une société d'exploration minière québécoise dont les activités sont axées sur la découverte et la définition de gisements minéraux qui ont le potentiel d'être économiques et qui sont de préférence situés au Québec. La Société a complété l'acquisition de Ressources Pionnier en mai 2017. La propriété du Dôme Lemieux dans la région de la Gaspésie au Québec. La propriété est située dans le même corridor structural qui contient 1) l'ancienne mine de cuivre de Gaspé Copper à Murdochville qui se trouve à 50 km à l'ENE et qui a produit environ 142 MT @ 0,85% Cu entre 1955 et 1999; 2) l'ancienne mine Madeleine à 18 km au NNE qui a produit environ 8 MT @ 1,08% Cu et 9,0 g/t Ag avant 1982, et; 3) le gisement Sullipek à 15 km à l'Est qui a des ressources historiques. Ces trois propriétés ne sont pas à l'intérieur des limites de la propriété. SVP prendre note que les résultats à ces trois gisements ne sont pas nécessairement une indication des minéralisations présentes sur la propriété Dôme Lemieux.

L'information scientifique ou technique dans ce communiqué a été révisée et approuvée par Yves Rougerie, géo, président et chef de la direction de la Société. M. Rougerie est une « personne qualifiée » telle que définie par le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (Québec) (le « **Règlement 43-101** »).

**Les estimations historiques mentionnées dans le texte ci-haut ne sont pas fiables puisqu'elles datent d'avant et ne sont pas conformes avec le Règlement 43-101. Bien que la Société considère cette estimation historique d'intérêt aux investisseurs puisqu'elle démontre la présence possible de minéralisation, une personne qualifiée n'a pas exécuté pour ABE les travaux nécessaires pour vérifier l'estimation historique à titre d'estimation de « ressources minérales » ou de « réserves minérales » (tel que défini par le Règlement 43-101) et la*

Société ne considère pas ces estimations historiques en tant que « ressources minérales » ou de « réserves minérales » actuelles.

La Bourse de croissance TSX ne s'est pas prononcée sur le bien-fondé de l'opération proposée. Elle n'a ni approuvé ni désapprouvé le contenu du présent communiqué.

NI LA TSXV NI SON FOURNISSEUR DE SERVICES DE RÉGLEMENTATION (TEL QUE CE TERME EST DÉFINI DANS LES POLITIQUES DE LA TSXV) N'ENGAGE SA RESPONSABILITÉ RELATIVEMENT À LA PERTINENCE OU À L'EXACTITUDE DU PRÉSENT COMMUNIQUÉ.

MISE EN GARDE RELATIVE À L'INFORMATION PROSPECTIVE : Le présent communiqué renferme certains « énoncés prospectifs », au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes applicables. Parmi les énoncés prospectifs, on compte notamment les énoncés relatifs à ce qui suit : la capacité de ABE d'obtenir l'ensemble des approbations et des consentements requis et de réaliser l'opération; les modalités et les conditions de l'opération; et les activités commerciales et d'exploitation de ABE après la réalisation de l'opération proposée. Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur différentes estimations et hypothèses qui, bien qu'elles soient considérées comme étant raisonnables, sont soumises à des risques, à des impondérables et à d'autres facteurs connus et inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels et les événements futurs diffèrent considérablement de ce qui est mentionné de façon explicite ou implicite dans les énoncés prospectifs en cause. Parmi ces facteurs, on compte notamment les suivants : des impondérables généraux relatifs aux affaires, à l'économie, à la concurrence, à la conjoncture politique et au milieu social; le délai dans l'obtention des approbations des organismes de réglementation, ou le défaut d'obtenir ces approbations; et la capacité de ABE d'atteindre ses objectifs d'affaires. Rien ne garantit que ces énoncés s'avéreront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer de façon considérable de ceux qui sont prévus dans les énoncés en cause. Par conséquent, le lecteur ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. ABE n'a pas l'intention de modifier ou de mettre à jour des énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, et ne s'engage pas à le faire, sauf tel qu'il est exigé par les lois applicables.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la Société, veuillez consulter notre site Web, à l'adresse www.ressourcesabe.ca, ou communiquer avec nous à l'adresse info@ressourcesabe.ca.

SOURCE ABE Resources Inc.

Consulter le contenu original : <http://www.newswire.ca/fr/releases/archive/December2017/14/c5123.html>

%SEDAR: 00003760F

Renseignements : sur l'opération, veuillez communiquer avec la personne suivante : Ressources ABE inc., M. Yves Rougerie, Président et chef de la direction, Téléphone : 819 874-6200, Courriel : yrougerie@aberesources.ca

CO: ABE Resources Inc.

CNW 19:59e 14-DEC-17